

Un enseignant autorisé à se faire remplacer pour raison de santé.

Numéro d'inventaire : 1979.02085 (1-2)

Auteur(s) : Dujardin

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère de l'Instruction publique

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1846

Description : 2 feuilles manuscrites.

Mesures : hauteur : 308 mm ; largeur : 200 mm

Notes : Professeur de zoologie et de botanique à la faculté des sciences de Rennes.

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Rennes

Nom du département : Ille-et-Vilaine

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Lieux : Ille-et-Vilaine, Rennes

Ministère
de
l'Instruction publique

Le Ministre Secrétaire d'Etat
au département de l'Instruction
publique, Grand Maître de
l'Université de France,

Vu la demande de M^r. Dujardin
Professeur de Zoologie et de Botanique à la
faculté des sciences de Rennes, en date du
26 octobre 1845;

Vu l'avis du conseil royal de l'Instruction
publique;

Arrête:

Article 1^{er}

M^r. Dujardin, professeur de Zoologie
et de Botanique à la faculté des sciences de
Rennes, est autorisé, pour motif de santé, à
se faire suppléer dans sa chaire pendant l'année
scolaire 1845-46 par M^r. Lottallier, préparateur
à la dite faculté, lequel touchera la moitié
du traitement affecté à cette chaire.

M^r. Dujardin conservera l'autre moitié
disponible.

Art. 2^e

M. le Recteur de l'Académie de
Rennes est chargé de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Paris, le 23^{ème} 1845.

Signé : Salvandy.

pour ampliation

Le Chef du Secrétariat

sig. J. Neveu

pour copie conforme,

Le Secrétaire de l'Académie
J. S. Goff



Ministère
de
l'Instruction publique.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au
Département de l'Instruction publique,
Grand-Maître de l'Université de France,

Sur la Demande de M^r Dujardin, Professeur de
Zoologie et de Botanique à la Faculté des Sciences de
Rennes, en date du 16 septembre 1846, ensemble le
rapport de M^r le Recteur de l'Académie,

Arrête :

Article 1^{er}

M^r Dujardin, Professeur de Zoologie et
de Botanique à la Faculté des Sciences de Rennes,
est autorisé à se faire suppléer dans sa chaire,
pendant l'année classique 1846, 47, par M^r
Pontallie, préparateur de la dite Faculté,
lequel touchera la moitié du traitement affecté
à cette chaire.

M^r Dujardin conservera l'autre moitié
disponible.

Article 2.

M^r le Recteur de l'Académie de Rennes
est chargé de l'exécution du présent arrêté,
Fait au chef-lieu de l'Université, le 9 novembre 1846

Signé : Salvandy.

Pour ampliation :

Le Maître des Requêtes
chef du Secrétariat,

Signé : f. Ravaisson.

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de l'Académie.

F. de Gottz



